

NOUVELLES

du ministère des Affaires
municipales et du Logement



Mars 2010

[Abonnement](#) | [Désabonnement](#) | [Commentaires](#)

Jim Bradley, ministre des Affaires municipales et du Logement

Donna Cansfield, adjointe parlementaire du ministre des Affaires municipales et du Logement (Logement)

La ceinture de verdure de l'Ontario a cinq ans

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario annoncent des améliorations éconergétiques pour les logements abordables

Guide aux élections municipales 2010

Le Rapport d'étape démontre que les Ontariennes et les Ontariens travaillent ensemble

La Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle est en vigueur pour le secteur public

Nouveau bulletin électronique du ministère de la Formation et des Collèges et Universités

MESSAGE DU MINISTRE JIM BRADLEY

Je suis heureux de me présenter aux lecteurs de NOUVELLES. J'ai été ravi que le premier ministre McGuinty me nomme ministre des Affaires municipales et du Logement. [La suite](#)



SUR LA VOIE DE LA REPRISE – THÈME DE LA CONFÉRENCE

Dans le cadre de la conférence annuelle commune de l'Ontario Good Roads Association et de la Rural Ontario Municipal Association, des maires, des conseillers, des représentants municipaux, des ministres et du personnel du gouvernement de l'Ontario se sont réunis à Toronto le mois dernier. [La suite](#)



EXCELLENTS SERVICES À LA CLIENTÈLE

Le gouvernement de l'Ontario a adopté de nouvelles normes régissant la façon dont il répond aux besoins des utilisateurs de services gouvernementaux. Les nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1er janvier 2010. [La suite](#)



SIMPLIFICATION DU PROCESSUS D'APPROBATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Les nouvelles modifications apportées à la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* appuient les entreprises ontariennes, favorisent la sécurité publique et améliorent la protection des consommateurs. Ces changements qui visent le traitement des demandes de permis de conduire, les entrepreneurs illégaux n'étant pas inscrits auprès de la Tarion Warranty Corporation et les instances introduites aux termes de la LCB, figurent dans la *Loi de 2009 sur la saine gestion publique*. [La suite](#)



[English](#)

Nouvelles est publié par le [ministère des Affaires municipales et du Logement](#)
[Confidentialité](#) | [Avis de non-responsabilité concernant les liens externes](#)
© [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario](#), 2010

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | SALLE DE PRESSE | POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Vous êtes ici > [Accueil](#) > [Le ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - mars 2010](#) > Message du ministre

Votre ministère ▼

- Administration locale
- Aménagement du territoire
- Logement
- Réglementation du bâtiment
- Portails régionaux
- Le Centre d'apprentissage

Votre gouvernement ➤

Pour nous joindre ▼

- Répertoire téléphonique
- Centres ServiceOntario
- Questions, renseignements ou commentaires
- Communiquer avec le ministre
- Bureau des services municipaux
- Députés
- Salle de lecture virtuelle

En vedette ▼



Bulletin électronique



Vidéo : Programme de logement abordable



Abonnez-vous aux fils RSS



Partager

Autres ressources ➤

NOUVELLES

du ministère des Affaires municipales et du Logement

Message du ministre

[Envoyer cette page par courriel](#)



Je suis heureux de souhaiter pour la première fois aux lecteurs la bienvenue à NOUVELLES, le bulletin électronique du ministère des Affaires municipales et du Logement.

J'ai été ravi que le premier ministre McGuinty me nomme ministre des Affaires municipales et du Logement. Ma tâche consiste à faire en sorte que les collectivités urbaines et rurales de l'Ontario soient sûres et solides, et dotées d'économies dynamiques, d'espaces verts abondants et de logements abordables.

Je me suis réjoui de la tenue cette année de la conférence commune de l'Ontario Good Roads Association et de la Rural Ontario Municipal Association à Toronto parce que je veux tirer parti de toutes les occasions possibles de rencontrer les représentants du secteur municipal. Ce numéro de notre bulletin électronique donne un aperçu de la teneur de la conférence commune OGRA/ROMA, qui a eu lieu le mois dernier.

Fareed Amin a été nommé sous-ministre du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure. Pendant son mandat au sein de notre ministère, M. Amin et notre équipe de direction ont œuvré à l'élaboration et à la mise en œuvre de plusieurs importantes initiatives, y compris la Stratégie à long terme de logement abordable, établissant les fondements de l'expansion future de la ceinture de verdure et du resserrement des relations nouées avec les municipalités et les intervenants ministériels. Dana Richardson a été, pour sa part, nommée sous-ministre par intérim du ministère des Affaires municipales et du Logement et je suis impatient de travailler avec elle au cours des prochains mois.

Dans ce numéro de NOUVELLES, nous donnons également des précisions sur plusieurs modifications apportées à la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment*. Cette loi constitue le cadre législatif régissant la construction, la rénovation et la modification de l'utilisation des immeubles en Ontario.

Ce numéro de notre bulletin électronique donne également un aperçu des normes de service à la clientèle que notre ministère a récemment adoptées. Vous pouvez consulter ces normes sur notre [site Web](#) et nous faire part de vos commentaires.

Nous sollicitons votre rétroaction. Si ce numéro de NOUVELLES vous été transmis par une tierce personne et que vous souhaitez recevoir le bulletin régulièrement, veuillez prendre le temps de vous y abonner.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement,
Jim Bradley

[Retour à UPDATE - mars 2010](#)



MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | SALLE DE PRESSE | POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Vous êtes ici > [Accueil](#) > [Le ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - mars 2010](#) > Sur la voie de la reprise – Thème de la conférence

Votre ministère ▾

- Administration locale
- Aménagement du territoire
- Logement
- Réglementation du bâtiment
- Portails régionaux
- Le Centre d'apprentissage

Votre gouvernement >

Pour nous joindre ▾

- Répertoire téléphonique
- Centres ServiceOntario
- Questions, renseignements ou commentaires
- Communiquer avec le ministre
- Bureau des services municipaux
- Députés
- Salle de lecture virtuelle

En vedette ▾

**Bulletin électronique**

**Vidéo : Programme de logement abordable**

**Abonnez-vous aux fils RSS**

**Partager**

Autres ressources >

NOUVELLES

du ministère des Affaires municipales et du Logement

Sur la voie de la reprise – Thème de la conférence

[Envoyer cette page par courriel](#)

Dans le cadre de la conférence annuelle commune de l'Ontario Good Roads Association et de la Rural Ontario Municipal Association, des maires, des conseillers, des représentants municipaux, des ministres et du personnel du gouvernement de l'Ontario se sont réunis à Toronto le mois dernier.

Eric Rutherford de l'Ontario Good Roads Association et Allen Taylor de la Rural Ontario Municipal Association ont été les hôtes de la conférence.

Le premier ministre et des ministres ont prononcé des discours

Le thème choisi pour la conférence de cette année a été « Sur la voie de la reprise ».

Le premier ministre Dalton McGuinty a dit aux délégués que cela signifie pour lui que la province sait où elle s'en va. « Nous n'avons pas encore atteint notre objectif et nous avons encore beaucoup de chemin à faire », a-t-il déclaré, « mais nous savons que nous nous dirigeons dans la bonne direction. »

Jim Bradley, ministre des Affaires municipales et du Logement, s'est adressé aux participants de la conférence dès le premier jour. Il a insisté sur la solidité du partenariat provincial-municipal qui vise à aider l'Ontario à devenir plus fort.

Brad Duguid, ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure, Carol Mitchell, ministre de l'Alimentation et des Affaires rurales, et Kathleen Wynne, ministre des Transports, ont aussi pris la parole lors de la conférence annuelle.

Conférence commune depuis 2000

L'Ontario Good Roads Association et la [Rural Ontario Municipal Association](#) ont commencé à tenir une conférence commune en 2000.

Depuis lors, la Conférence OGRA/ROMA commune est devenue l'une des plus importantes conférences municipales au pays.

L'Ontario Good Roads Association représente les intérêts des municipalités en matière d'infrastructure par la défense des droits, l'éducation, les conseils, la formation et d'autres services.

La Rural Ontario Municipal Association constitue la voix des municipalités rurales de la province et fait



Le ministre des Affaires municipales et du Logement, l'honorable Jim Bradley lors de la conférence conjointe de l'Ontario Good Road Association (OGRA) et de la Rural Ontario Municipal Association (ROMA).

partie intégrante de l'Association of Municipalities of Ontario. Depuis des décennies, ROMA veille à ce que les questions touchant les collectivités rurales soient portées à l'attention des gouvernements provincial et fédéral.

Liens connexes :

[Rural Ontario Municipal Association \(ROMA\)](#)

[Retour à UPDATE - mars 2010](#)

- [Galerie de Photos](#)

MINISTÈRE DES **AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT**

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | SALLE DE PRESSE | POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Vous êtes ici > [Accueil](#) > [Le ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - mars 2010](#) > Excellents services à la clientèle

Votre ministère ▾

- Administration locale
- Aménagement du territoire
- Logement
- Réglementation du bâtiment
- Portails régionaux
- Le Centre d'apprentissage

Votre gouvernement >

Pour nous joindre ▾

- Répertoire téléphonique
- Centres ServiceOntario
- Questions, renseignements ou commentaires
- Communiquer avec le ministre
- Bureau des services municipaux
- Députés
- Salle de lecture virtuelle

En vedette ▾

**Bulletin électronique**

**Vidéo : Programme de logement abordable**

**Abonnez-vous aux fils RSS**

**Partager**

Autres ressources >

NOUVELLES

du ministère des Affaires municipales et du Logement

Excellents services à la clientèle

[Envoyer cette page par courriel](#)

Le gouvernement de l'Ontario a adopté de nouvelles normes régissant la façon dont il répond aux besoins des utilisateurs de services gouvernementaux.

Les nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1er janvier 2010.

Par conséquent, le ministère des Affaires municipales et du Logement s'engage à respecter ou à dépasser les attentes croissantes des Ontariennes et des Ontariens à l'égard de la prestation de services fiables et exacts. Ces services doivent être dispensés de façon opportune, professionnelle et courtoise.

Les nouvelles normes pour le service à la clientèle

Les ministères ont dû élaborer pour chacun des domaines de programmes relevant d'eux des normes de service intégrant :

- le Code des droits de la personne de l'Ontario;
- les exigences relatives à l'accessibilité de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario
- La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées en Ontario (y compris le Règlement de l'Ontario 429/07 sur les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle)
- la Loi de 1986 sur les services en français
- les dispositions sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et de la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé.

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a proposé six normes sur les services à la clientèle. Ces normes sont affichées sur notre [site Web](#).

Principes relatifs au service

Outre les principes de service communs dans tout l'appareil gouvernemental qui reposent sur l'accessibilité, la responsabilité, la fiabilité, la compassion et la reddition de comptes – le ministère a adopté les principes suivants en matière de service :

- Services professionnels – Nous fournissons nos services de façon professionnelle et courtoise.
- Services disponibles – Tous les services fournis par le MAML sont disponibles, à jour et faciles à obtenir.
- Services fiables – Nous fournissons nos services de manière fiable et répondons aux commentaires et suggestions.
- Services en temps opportun – Nous fournissons nos services en temps opportun.



Nouvelles normes pour le service à la clientèle

- Services accessibles – Nous nous engageons à communiquer avec nos clients et à leur fournir des services d'une manière qui tient compte des capacités de la personne.

Rétroaction des clients

Le ministère encourage les clients à fournir de la [rétroaction](#) sur les nouvelles normes de service et sur le mode de prestation des services pour qu'il puisse mieux répondre aux besoins et aux attentes des clients.

Liens connexes :

- [Excellents services à la clientèle](#)

[Retour à UPDATE - mars 2010](#)

Vous êtes ici > [Accueil](#) > [Le ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - mars 2010](#) > Simplification du processus d'approbation des permis de construire

Votre ministère

Administration locale

Aménagement du territoire

Logement

Réglementation du bâtiment

Portails régionaux

Le Centre d'apprentissage

Votre gouvernement

Pour nous joindre

Répertoire téléphonique

Centres ServiceOntario

Questions, renseignements ou commentaires

Communiquer avec le ministre

Bureau des services municipaux

Députés

Salle de lecture virtuelle

En vedette

NOUVEL

Bulletin électronique



Vidéo : Programme de logement abordable



Abonnez-vous aux fils RSS



Partager

Autres ressources

NOUVELLES
 du ministère des Affaires municipales et du Logement

Simplification du processus d'approbation des permis de construire
 Envoyer cette page par courriel

Les nouvelles modifications apportées à la Loi de 1992 sur le code du bâtiment (LCB) appuient les entreprises ontariennes, favorisent la sécurité publique et améliorent la protection des consommateurs.

Ces changements, qui visent le traitement des demandes de permis de construire, les entrepreneurs illégaux n'étant pas inscrits auprès de la Tarion Warranty Corporation et les instances introduites aux termes de la LCB, figurent dans la Loi de 2009 sur la saine gestion publique.

La LCB est le cadre législatif régissant la construction, la rénovation et la modification de l'utilisation des bâtiments en Ontario.

Calendrier pour l'examen des demandes de permis de construire

Des modifications ont été apportées à la LCB dans le but de préciser les exigences relatives aux demandes de permis de construire qui doivent faire l'objet d'un examen complet dans les délais prévus dans le Code du bâtiment.

En précisant davantage les exigences relatives aux demandes de permis de construire devant faire l'objet d'un examen complet, le gouvernement souhaite favoriser une application plus uniforme de ces exigences et accroître l'élément de certitude dans le processus de traitement des demandes.

Ces modifications entrent en vigueur le 1er janvier 2011.

Identification des constructeurs illégaux

La loi provinciale exige que la Tarion Warranty Corporation garantisse les nouvelles maisons.

Certains nouveaux constructeurs de maisons ne s'inscrivent cependant pas auprès de la société Tarion, ou omettent d'inscrire toutes les maisons qu'ils construisent.

La LCB a été modifiée pour exiger que les municipalités fournissent à Tarion certains renseignements concernant les permis de construire pour que la société puisse prendre les mesures voulues afin que les constructeurs illégaux se conforment aux exigences législatives.

Les modifications, qui entreront en vigueur à une date devant être proclamée par le lieutenant-gouverneur en conseil, amélioreront la protection des consommateurs et créeront des conditions égales pour tous les constructeurs de maisons, certains d'entre eux se conformant déjà aux règles établies.

Modifications à la Loi de 1992 sur le code du bâtiment

http://www.mah.gov.on.ca/Page7206.aspx[02/06/2010 2:33:21 PM]

La date qui sera choisie pour la mise en vigueur de ces dispositions permettra aux municipalités, à la société Tarion et aux autres parties visées de prendre les dispositions nécessaires.

Améliorer l'application de la LCB par les municipalités

Les instances introduites aux termes de la LCB étaient auparavant assujetties à un délai de prescription d'un an à compter de la date à laquelle était né l'objet de l'instance.

La LCB a été modifiée de sorte que les municipalités disposent maintenant d'un an à partir de la date à laquelle les faits sur lesquels se fondent ces instances deviennent connus.

Cette modification fait suite aux recommandations du Conseil consultatif du bâtiment et entrera en vigueur le 1er juillet 2010.

Liens connexes :

Cette publication hautement spécialisée Code du Bâtiment/Ontario Building Code n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 411/97, qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec le Ministère des Affaires Municipales et du Logement/Ministry of Municipal Affairs and Housing au (416) 585-7041 ou codeinfo@ontario.ca.

- [Modifications de décembre 2009 à la Loi sur le code du bâtiment et au Code du bâtiment](#)

[Retour à UPDATE - mars 2010](#)